



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} juin 2021
Français
Original : anglais

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Dans sa résolution [2531 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 juin 2021 le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et a prié le Secrétaire général de lui faire rapport tous les trois mois sur la suite donnée à ladite résolution. Le présent document décrit les principaux faits survenus au Mali depuis la publication du précédent rapport ([S/2021/299](#)), en date du 26 mars 2021. Conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 15 octobre 2020 ([S/PRST/2020/10](#)), il comprend également des informations à jour sur les mesures mises en œuvre par la Mission pour soutenir la transition politique en cours dans le pays.

II. Principaux faits nouveaux

2. Après que des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition, à savoir, notamment, la publication du calendrier électoral et le lancement des préparatifs des prochaines élections, des bouleversements politiques ont eu lieu pendant la période considérée, marquée par l'arrestation du Président du Gouvernement de transition, Bah N'Daw, et du Premier Ministre, Moactar Ouane, qui ont par la suite été contraints de démissionner. Auparavant, comme suite aux critiques persistantes formulées par des acteurs de la sphère politique et de la société civile, le Gouvernement de transition avait pris des mesures en vue de rendre les processus politiques plus inclusifs. La mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali (l'Accord) demeure lente et a été occultée par l'assassinat, le 13 avril, du Président de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) et Secrétaire général du Mouvement arabe de l'Azawad-Coordination des Mouvements de l'Azawad (MAA-CMA).

Évolution de la situation politique

3. Les acteurs de la sphère politique et de la société civile ont critiqué les autorités de transition pour ce qu'ils considéraient être un manque d'inclusivité et de clarté dans le processus de transition. Le 31 mars, le Président du Gouvernement de transition a pris un décret portant création du Comité d'orientation stratégique sur les réformes politiques et institutionnelles. Ce comité aura un rôle consultatif, à l'appui des réformes politiques et institutionnelles engagées par le Premier Ministre,



notamment en ce qui concerne la réorganisation territoriale, la révision de la Constitution et les réformes électorales.

4. Le Comité, composé de 50 membres, dont 10 femmes, comprend des représentantes et représentants du Gouvernement de transition, des partis politiques, des mouvements armés signataires, d'universités, de la société civile, du secteur privé et de syndicats, ainsi que des chefs traditionnels et religieux. Il a tenu sa première réunion le 19 avril 2021. Les femmes représentent 20 % des membres, en deçà des 30 % exigés par la loi. L'ONU et l'Union africaine ont continué de promouvoir la participation des femmes à la transition politique dans le cadre de trois ateliers consacrés à la question.

5. Une délégation de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), conduite par l'ancien Président du Nigéria, Goodluck Jonathan, s'est rendue au Mali du 9 au 12 mai. En présence de représentants de la MINUSMA, de l'Union africaine et de la CEDEAO au Mali, la délégation a rencontré des représentants des autorités de transition, de partis politiques, de la société civile et du corps diplomatique ainsi que des chefs religieux. Dans son communiqué final, publié le 12 mai, la CEDEAO a constaté avec satisfaction que des progrès avaient été réalisés et a noté les préoccupations soulevées par certaines parties prenantes concernant la hiérarchisation des priorités dans les réformes, la nécessité de parvenir d'urgence à un consensus sur le choix de la structure de surveillance des prochaines élections, la réorganisation territoriale et la transparence et l'inclusivité dans le processus de transition.

6. Le 14 mai, le Premier Ministre a démissionné. Immédiatement reconduit dans ses fonctions, il a engagé des négociations en vue de former un nouveau gouvernement. Avant le remaniement, à l'initiative du Président du Gouvernement de transition, une série de réunions avaient eu lieu avec des représentants des partis politiques et de la société civile. Lors d'une de ces réunions, tenue le 6 mai entre le Président et le Mouvement du 5 juin-Rassemblement des forces patriotiques (M5-RFP), le Mouvement a demandé la dissolution du Gouvernement de transition et la rectification du processus de transition. Dans ce contexte, le 16 mai, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la MINUSMA et les représentants spéciaux de l'Union africaine et de la CEDAO au Mali ont activement fait participer les acteurs nationaux aux efforts déployés en vue d'apaiser les tensions et de parvenir plus facilement à un consensus sur la voie à suivre.

7. Le 24 mai, le Président du Gouvernement de transition a, par décret, annoncé la formation d'un nouveau gouvernement, dans lequel ont été remplacés les ministres de la défense et de la sécurité, tous deux membres du Comité national pour le salut du peuple, qui avait démis l'ancien Président, Ibrahim Boubacar Keïta, de ses fonctions en août 2020. Le même jour, le Président du Gouvernement de transition, le Premier Ministre et plusieurs représentants de l'État ont été arrêtés et conduits dans le camp militaire de la ville de Kati, où ils ont été placés en détention par les membres de l'armée. Le 25 mai, la délégation de la CEDEAO s'est de nouveau rendue à Bamako pour demander la libération des détenus et faciliter la recherche d'une solution. Le 26 mai, la démission du Président du Gouvernement de transition et du Premier Ministre a été annoncée. Le 28 mai, la Cour suprême a nommé l'ancien Vice-Président Assimi Goïta, officier militaire et membre du Comité national pour le salut du peuple, a été nommé nouveau Président du Gouvernement de transition. Le 30 mai, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la CEDAO ont tenu un sommet extraordinaire à Accra. Ils ont condamné ce qu'ils ont qualifié de « nouveau coup d'État » et ont décidé de suspendre le Mali de la CEDEAO, conformément aux textes de l'organisation.

8. Les fonctionnaires ont continué de faire grève dans différents secteurs de l'administration publique. Le 13 mai, le Gouvernement a engagé des discussions visant à apaiser les tensions sociales, mais celles-ci n'ont pas permis de régler le problème et, le 17 mai, l'Union nationale des travailleurs du Mali, qui, selon certains, n'aurait pas pour seul objectif de s'attaquer à la question des conditions de travail dans les secteurs public et privé, a entamé une grève de cinq jours.

Préparatifs des élections

9. Le 14 avril, le Gouvernement de transition a publié le calendrier électoral : le référendum constitutionnel devrait avoir lieu le 31 octobre 2021, les élections municipales et régionales ainsi que les élections des conseillers de cercle se tiendront le 26 décembre 2021 et les élections législatives et présidentielle le 27 février 2022. Si nécessaire, le second tour des élections présidentielle et législatives se tiendrait, respectivement, les 13 et 20 mars 2022.

10. L'annonce du calendrier électoral a suscité des réactions mitigées : Yelema et les partis politiques membres de l'Alliance pour le renforcement de la démocratie l'ont vu d'un bon œil, mais le Mouvement du 5 juin-Rassemblement des forces patriotiques a dénoncé l'absence supposée de consultations inclusives avant la publication du calendrier. Les acteurs de la société civile ont souligné que les autorités de transition devaient tenir compte des doléances de la population avant d'organiser les élections.

11. Le 13 avril, le Gouvernement de transition a invité les représentants des partis politiques à participer à la cinquième session du Cadre de concertation national, pour discuter des questions en suspens, y compris la composition de la Commission électorale nationale indépendante, le remplacement de députés à l'Assemblée nationale et la réorganisation territoriale. Plusieurs partis politiques ont souligné avoir constaté que le statu quo n'était pas acceptable, certains d'entre eux demandant la mise en place d'un unique organisme de gestion des élections avant que celles-ci ne soient organisées, mais aucune décision finale n'a été prise à ce sujet.

12. Le processus d'inscription sur les listes électorales dans tout le pays a commencé le 1^{er} avril et se terminera le 10 juin. L'inscription des électeurs de la diaspora a débuté le 5 mai.

III. Mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

13. Le 13 avril, le Président de la CMA et Secrétaire général du MAA-CMA, Sidi Brahim Ould Sidatt, a été assassiné devant son domicile à Bamako par deux individus armés non identifiés. Lors d'une cérémonie organisée par le Gouvernement de transition, une médaille lui a été décernée à titre posthume en reconnaissance de sa contribution au processus de paix.

14. L'assassinat de M. Sidatt a été largement condamné par les acteurs nationaux et internationaux. La CMA et la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger (la Plateforme) ont, chacune de son côté, condamné l'assassinat dans une déclaration. Des membres de la communauté internationale, dont le Représentant spécial du Secrétaire général, ont publié des déclarations dans lesquelles ils ont condamné les actes de violence, invité les autorités de transition à procéder à une enquête transparente et poussée, et demandé instamment aux parties signataires de poursuivre l'action menée en vue de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Les autorités de transition ont ouvert une enquête judiciaire. La MINUSMA est prête à fournir une assistance si nécessaire.

15. Le Comité de suivi de l'Accord s'est réuni en dehors de Bamako pour la deuxième fois depuis sa création. Le 29 mars, à sa 42^e session, tenue à Kayes, dans la région du même nom, il a constaté qu'aucun nouveau progrès n'avait été accompli dans l'exécution des engagements pris précédemment, notamment pour ce qui est d'accroître la participation des femmes aux mécanismes du Comité et de faire en sorte que le bataillon de l'armée reconstituée déjà déployé à Kidal devienne opérationnel. Il a affirmé que des progrès concrets devaient être accomplis en ce qui concerne les mesures prioritaires, dont la reprise des consultations sur les questions de défense et de sécurité, le lancement de la prochaine phase du processus de désarmement, démobilisation et réintégration, l'adoption de la loi sur la mise en place d'une police territoriale et l'achèvement du processus de réorganisation territoriale dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle dans les régions de Ménaka et de Taoudenni, en particulier dans les cercles d'Achibogho et d'Almoustrat.

16. Le 6 avril, la CMA et la Plateforme ont créé le Cadre stratégique permanent, un organe chargé d'intensifier les efforts de mise en œuvre de l'Accord et de rendre opérationnels les mécanismes conjoints en vue de faire face à la détérioration des conditions de sécurité et de la situation humanitaire dans le pays. Le 6 mai, tirant parti de la création du Cadre stratégique permanent, les dirigeants de la CMA et de la Plateforme ont signé un accord à Rome, formant ainsi officiellement une coalition sur les questions de sécurité et les questions politiques.

Désarmement, démobilisation et réintégration, et redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées, réformées et inclusives

17. Le 23 mars, la MINUSMA a achevé la construction d'un camp de transit à Kati, dans la région de Koulikoro. Elle l'a mis à la disposition du Gouvernement de transition le 12 avril. Le camp peut accueillir jusqu'à 250 ex-combattants afin que ceux-ci y suivent une formation avant d'être déployés dans le cadre des unités reconstituées des Forces de défense et de sécurité maliennes.

18. Les 18 et 19 mars 2021, un atelier a été organisé sur les modalités et les critères d'admissibilité concernant le désarmement et la démobilisation prévus de 1 800 combattants supplémentaires qui avaient choisi de retourner à la vie civile conformément à la feuille de route du 28 décembre 2020. Cet atelier sera organisé dans les six régions du centre et du nord (avec un objectif de 300 ex-combattants par site). Les personnes jugées inaptes médicalement bénéficieraient également de l'aide socioéconomique. Le 30 avril, à l'issue de trois mois de formation, 422 ex-combattants ont été intégrés dans les Forces de défense et de sécurité maliennes et attendent maintenant d'être redéployés, ce qui porte à 1 735 le nombre total d'ex-combattants de mouvements signataires à y être intégrés. Le retard pris dans l'intégration des 1 265 ex-combattants restants (sur les 3 000 prévus) s'explique par le désaccord persistant entre le Gouvernement de transition et les mouvements armés sur la répartition des ex-combattants et le fait que les mouvements armés ont de nouveau demandé que les autres dispositions de l'Accord soient appliquées en même temps.

19. La mise en œuvre du programme de lutte contre la violence au sein de la collectivité s'est poursuivie dans toutes les régions afin de faciliter le processus de désarmement, démobilisation et réintégration. Pour l'exercice 2020/21, 16 projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité à l'intention de 30 057 bénéficiaires directs, dont 15 027 femmes, sont en cours dans les régions de Kidal, de Gao, de Tombouctou et de Mopti. Ils sont notamment axés sur la formation professionnelle, la remise en état des infrastructures de base et les activités génératrices de revenus.

Redéploiement de l'administration publique

20. Le 11 avril, à la suite de négociations, dans la région de Taoudenni, 30 autorités municipales intérimaires, dont 29 % des représentants sont des femmes, ont été mises en place, ainsi que les trois autorités intérimaires de district restantes pour Foum-Elba, Bou-Djébéha et Al-Ourche, dont 30 % des représentants sont des femmes. Au total, 44 autorités municipales intérimaires sur 50 ont été mises en place ; elles comptent 20 % de représentantes.

21. Au 30 avril, 18 administrateurs civils sur 131 (14 %) étaient physiquement présents sur leur lieu d'affectation dans les régions septentrionales, notamment celles de Gao, de Kidal, de Ménaka, de Taoudenni et de Tombouctou. Dans l'ensemble, 5 préfets sur 24 (20 %) et 9 sous-préfets sur 102 (9 %) étaient présents sur leur lieu d'affectation. Ces chiffres sont inférieurs à ceux de la période précédente.

22. L'absence de représentants de l'État dans les régions a créé un vide sécuritaire, les mouvements armés continuant d'y assurer seuls la sécurité, ce qui continue d'entraver le rétablissement de l'autorité de l'État. Le 22 mars, la CMA et la Plateforme ont signé un mémorandum d'accord sur la « zone occidentale » (qui correspond à la région de Tombouctou), et sont convenus : a) de régler de manière pacifique et à l'amiable toutes les questions concernant la zone occidentale ; b) d'organiser des missions conjointes pour assurer la sécurité de la population et de ses biens dans toute la zone ; c) de mettre en place un poste commun des services de sécurité à Lerneb, dans la région de Tombouctou et dans d'autres localités lorsque les parties le jugent nécessaire ; d) de créer une commission mixte chargée d'assurer le suivi de l'application du mémorandum d'accord.

23. Dans la région de Tombouctou, les écoles ont rouvert à Tonka, dans le cercle de Goundam ; 29 écoles de la zone avaient été fermées ou transformées en écoles coraniques. La réouverture de ces écoles a été possible à la suite d'un accord négocié plus tôt en mars, par l'intermédiaire de l'ancien juge traditionnel de Tombouctou, avec un groupe extrémiste affilié à la Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin. Les parties à l'accord préconisaient le respect des conditions imposées par les extrémistes, en particulier la séparation des filles et des garçons, le port du voile (« hijab ») pour les filles et l'enseignement de l'arabe. Dans les villages d'Ata et de Koronga, la réouverture des écoles, sous le contrôle d'éléments armés, n'aurait pas été autorisée, car elles devaient être transformées en écoles coraniques.

24. Peu de progrès ont été accomplis dans le processus qui doit aboutir au transfert des services techniques décentralisés de l'État. Le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation avait engagé de premières consultations à cet égard, notamment à l'échelon local, avec l'appui de la MINUSMA, mais celles-ci n'ont pas encore donné de résultats concrets.

25. Comme envisagé dans le budget de l'État pour 2021, 25,4 % des recettes de l'État ont été transférées aux collectivités territoriales, sur les 30 % visées pour l'exercice en cours. La MINUSMA compte multiplier les échanges avec les autorités centrales et les collectivités territoriales afin de veiller à ce que le transfert soit mené à bien.

Zone de développement des régions du nord

26. Le 29 avril, le Comité de gestion du Fonds de développement durable, présidé par le Premier Ministre, a retenu les 16 premiers projets qui seront financés, ce qui marque une étape clef dans la mise en œuvre opérationnelle du Fonds. Sur ces 16 projets, neuf seront exécutés dans les cinq régions du nord du Mali, pour un montant qui représente environ 31 % de l'ensemble des fonds alloués (trois autres projets seront mis en œuvre dans le centre du pays et les quatre autres dans le sud).

Les tensions entre le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation et le conseil consultatif interrégional pour la Zone de développement des régions du nord, au sujet du transfert du siège du Fonds de Gao à Bamako, continuent d'entraver l'exécution des projets déjà approuvés.

IV. Stabilisation et rétablissement de l'autorité de l'État dans le centre du pays

27. Du 19 au 21 mars, le Premier Ministre, Moctar Ouane, s'est rendu dans le centre du Mali à la tête d'une délégation de 12 ministres. La MINUSMA a continué de soutenir le Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali pour faire en sorte que des progrès continuent d'être faits dans la réalisation des objectifs fixés dans la Stratégie de stabilisation du centre du Mali et faciliter l'élaboration du nouveau plan d'action gouvernemental pour le Centre.

28. Bien que la situation en matière de sécurité demeure précaire dans le centre du Mali, la violence intercommunautaire a relativement reculé dans plusieurs cercles. Il est à noter que, dans ceux de Bankass et de Koro, dans la région de Bandiagara, une série d'accords de paix locaux ont été conclus à partir de septembre 2020. Dans le cercle de Niono, dans la région de Ségou, un accord de cessez-le-feu a été négocié le 14 mars par le Haut conseil islamique du Mali. Le 14 avril, le cessez-le-feu d'un mois a été prorogé pour une durée indéfinie. Dans la région de Douentza, les violences ont persisté : les positions des Forces de défense et de sécurité maliennes ont été la cible d'un grand nombre d'attaques, et des engins explosifs improvisés ont été utilisés le long de la route principale reliant Mopti à Gao.

29. La Mission a poursuivi ses efforts visant à faire reculer la violence au sein de la collectivité, à favoriser la réconciliation et à rétablir la confiance au niveau local dans plusieurs zones ciblées. De concert avec les équipes régionales d'appui à la réconciliation de Mopti et celle de Ségou, la MINUSMA a soutenu la création de trois comités de réconciliation, organisé 11 dialogues intercommunautaires et facilité la mise en œuvre de cinq accords de paix écrits et verbaux aux fins de la réconciliation des communautés et du renforcement de la cohésion sociale. Après qu'elle s'est rendue à plusieurs reprises, en mars et en avril, à Ogossogou en vue de trouver des moyens d'engager des efforts de médiation et de réconciliation, la Mission a organisé, du 20 au 22 mai, le premier dialogue intercommunautaire réunissant les communautés dogon et peule d'Ogossogou, dans sa base opérationnelle avancée d'Ogossogou, en collaboration avec les équipes régionales d'appui à la réconciliation.

30. La MINUSMA a également aidé les équipes régionales d'appui à la réconciliation à organiser des dialogues intercommunautaires dans la commune de Fakala, dans le cercle de Djenné, les 24 et 25 mars. Les 28 et 29 mars, un dialogue organisé dans la commune de Fatoma, dans le cercle de Mopti, a abouti à la signature d'une feuille de route présentant la voie que la municipalité devait suivre pour parvenir à la paix intercommunautaire. Un dialogue a également eu lieu, les 10 et 11 avril, dans la commune de Kewa, dans le cercle de Djenné, en vue de s'attaquer au problème de l'aggravation des tensions dans cette zone. Entre le 27 mars et le 3 mai, des dialogues intercommunautaires ont également été organisés dans les régions de Bénéna, Zinzana, Dogofri, Moninnpébougou, Niono, San et Yérédon Saniona. Ils ont abouti à la conclusion de quatre accords de paix, les communautés convenant de garantir l'égalité d'accès aux ressources naturelles, la liberté de circulation, de mettre fin aux hostilités armées et de faire appel aux comités de réconciliation aux fins du règlement pacifique des différends. À Bandiagara, la MINUSMA a lancé des initiatives de règlement des conflits axées sur les six

communes dans lesquelles ont été recensés environ 90 % des actes de violence commis dans le cercle.

31. L'accès aux terres et aux ressources naturelles ainsi que leur gestion restent une des principales causes profondes des conflits intercommunautaires dans le centre du Mali. Face à ces défis, la Mission a proposé des activités de renforcement des capacités des commissions foncières mises en place par le Gouvernement pour améliorer la gestion des terres, notamment à l'intention de 24 comités de commune, et 150 comités de village ont été mis en place dans les cercles de Bankass et de Djenné.

32. La force de la MINUSMA a poursuivi ses opérations Buffalo et Mongoose dans le centre du Mali afin de protéger les civils dans les zones qui sont régulièrement le théâtre de violences. Ces opérations continuent de faciliter le rétablissement de la présence et de l'autorité de l'État et de réduire la violence. Les 23 et 24 avril, l'opération Buffalo a fourni un appui, entre autres, aux missions effectuées par la composante civile de la MINUSMA dans les communes de Tori et de Soukoura, dans le cercle de Bankass, en collaboration avec les équipes régionales d'appui à la réconciliation, ce qui a été l'occasion de faire le point des progrès accomplis concernant la réconciliation entre les populations locales.

33. Dans le centre, dans la région de Mopti, la police des Nations Unies a formé 103 membres de la police malienne dans les domaines suivants : garantie de la sécurité dans le cadre des élections, protection des civils et lutte contre le terrorisme. Un de ces stages de formation a été organisé en coopération avec la Mission politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne au Mali.

Rétablissement de l'autorité de l'État

34. La présence des autorités de l'État demeure limitée en dehors des centres des régions et des cercles. Dans les cinq régions du centre du pays, au 30 avril, 7 préfets sur 15 (46 %) et 18 sous-préfets sur 93 (19 %) étaient présents sur leur lieu d'affectation.

35. Pour faciliter le rétablissement de l'autorité de l'État, la MINUSMA a dispensé, à Mopti et à Ségou, une formation axée sur la décentralisation et l'administration publique à quelque 200 représentants de l'État et responsables élus en vue de renforcer leurs capacités en la matière. La Mission a également achevé la remise en état de la sous-préfecture de Sanga, dans le cercle de Bandiagara, et a lancé un projet de mise à disposition de matériel et de fournitures au profit de la sous-préfecture de Kona, dans la région de Mopti, et des trois collèges transitoires de la région de Taoudenni. Ces projets ont amélioré le fonctionnement des structures administratives publiques et l'accès à ces structures.

36. La MINUSMA a achevé les travaux de construction concernant les bureaux de la brigade de gendarmerie de Somadougou et du poste de gendarmerie de Sofara.

Lutte contre l'impunité

37. Le 24 mars, une étape décisive a été franchie : la Cour d'assises de Bamako a déclaré une personne coupable dans une affaire concernant deux attaques perpétrées contre le personnel de la MINUSMA à Bamako en 2015. Un soldat de la paix avait été tué, le 25 mai 2015, lors d'une de ces attaques. La personne reconnue coupable a comparu seule au procès, les huit autres coaccusés ont été déclarés coupables et condamnés par contumace. Il s'agit du premier verdict de culpabilité rendu directement au Mali pour le meurtre d'un soldat de la paix. Depuis la création de la Mission, 144 soldats de la paix ont été tués à la suite d'actes de malveillance, dont 10 depuis le 1^{er} décembre 2020.

38. Peu de progrès ont été accomplis dans la lutte contre l'impunité au cours de l'année écoulée. Les procès pour les violations du droit international des droits de l'homme et les atteintes à ces droits les plus graves commises dans le centre du Mali en 2019 et 2020 n'ont toujours pas eu lieu.

39. En avril, la construction de l'antenne du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée à Mopti a commencé, avec le soutien de la délégation de l'Union européenne.

V. Évolution de la situation régionale

40. Les conditions de sécurité au Mali et dans la sous-région du Sahel ont continué de se détériorer. La présence de groupes armés terroristes a été signalée dans les zones situées entre le Mali et la Mauritanie et entre le Niger et le Tchad et confirmée dans le centre et dans le nord du Mali ainsi que dans la zone des trois frontières (Burkina Faso, Mali et Niger). Des opérations de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, de forces nationales et internationales, coordonnées avec le groupement de forces Takuba, sont en cours dans la zone des trois frontières.

41. Les chefs d'État du G5 Sahel, le Président de la Commission de l'Union africaine et le Président de la France se sont réunis lors d'un sommet extraordinaire tenu le 23 avril à N'Djamena, où ils ont réaffirmé soutenir ensemble la transition au Tchad en vue de garantir la stabilité dans la région.

42. La MINUSMA a continué d'apporter un appui logistique au G5 Sahel, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Depuis mars 2021, elle a fourni 734 500 litres de carburant et 13 160 litres de lubrifiant à la Force conjointe du G5 Sahel.

VI. Principaux faits nouveaux en matière de sécurité

43. La Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin et l'État islamique du Grand Sahara ont continué de diriger des attaques contre la population locale et les forces internationales dans le nord du Mali. Les taxes illégales exigées par les extrémistes, qui imposent en outre leur propre interprétation de la charia (parfois par des moyens coercitifs tels que les enlèvements), sont monnaie courante, en particulier dans les régions de Douentza, de Gao et de Ménaka ainsi que dans les zones contiguës dans le sud de la région de Tombouctou. Les extrémistes continuent également de multiplier les opérations dans le sud du pays, dans les régions de San et de Sikasso. Dans les régions de Gao et de Ménaka, des extrémistes présumés ont tué des membres des populations locales qui avaient refusé de payer des taxes ou qui étaient soupçonnés d'avoir fourni des informations aux forces armées. Le 25 mars, des affrontements ont eu lieu entre des combattants présumés de la Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin et de l'État islamique du Grand Sahara dans le village de Tagagan, dans le cercle d'Ansongo, dans la région de Gao, lors desquels deux éléments de la Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin et sept combattants de l'État islamique du Grand Sahara ont trouvé la mort.

44. Les activités terroristes se sont également intensifiées dans le centre du Mali. Dans la région de Bandiagara, des extrémistes présumés ont attaqué plusieurs villages dogons, tuant et blessant plusieurs groupes d'autodéfense dozos. Le 22 mars, des extrémistes présumés ont attaqué un convoi des forces internationales près de Hombori, où les assaillants ont fait exploser un engin explosif improvisé, avant de procéder à des tirs directs. Le même jour, le camp des Forces armées maliennes à

Mondoro a essuyé des tirs directs. Le 24 mars, dans la région de Mopti, des éléments présumés de la Katiba du Macina ont attaqué une position de la milice peule de Sékou Bolly dans le quartier d'Ouro-Guembé de la ville de Sévaré, tuant deux personnes et en blessant cinq autres. Dans le même temps, il semble que des membres de la milice Dan Na Ambassagou s'en prennent aussi aux populations locales. Le 27 mars, des éléments présumés de la milice ont enlevé et tué deux Dogons à Piron ainsi que le chef du village qui avait tenté de négocier leur libération. Les 2 et 6 avril, des extrémistes présumés ont attaqué les Forces armées maliennes à Diafarabé et à Konna, respectivement, tuant quatre soldats et en blessant 20 autres.

45. Le 2 avril, le camp de la force de la MINUSMA à Aguelhok a résisté à une attaque complexe menée par des éléments armés terroristes. Des membres du contingent tchadien ont riposté en combat rapproché et ont neutralisé plusieurs pick-up des assaillants. Lors de cette attaque, quatre soldats de la paix ont trouvé la mort et 17 autres ont été blessés. Une quarantaine d'éléments terroristes présumés ont été tués. Un suspect a été placé en détention puis remis aux autorités maliennes.

46. Des activités terroristes ont également été observées dans les régions de San et de Sikasso. Le 31 mars, un véhicule des Forces armées maliennes aurait touché un engin explosif improvisé près de Tiéré, dans le cercle de Koutiala, dans la région de Sikasso, et deux soldats ont été blessés. Le 4 avril, des extrémistes présumés ont attaqué une patrouille des Forces armées maliennes, tuant un soldat et en blessant trois autres près de Mafoune, dans la région de San.

A. Attaques asymétriques et autres

47. Le nombre d'attaques au moyen d'engins explosifs improvisés a légèrement baissé durant la période considérée : 137 attaques de ce type ont été enregistrées depuis juillet 2020, contre 168 pour la même période en 2019 et en 2020. Parmi les soldats de la paix de la MINUSMA, 7 sont morts et 87 autres ont été blessés lors de ces attaques ; 4 avaient été tués et 69 autres blessés au cours de la même période en 2020.

48. Les forces nationales et internationales, la MINUSMA et les groupes armés signataires ont essuyé 44 attaques asymétriques ; 23 % d'entre elles ont eu lieu dans le nord du pays, à savoir 8 dans la région de Tombouctou, 7 dans la région de Gao, 5 dans la région de Kidal et 3 dans la région de Ménaka. Le centre du Mali a été le théâtre de 21 des attaques : 17 attaques dans la région de Mopti et 4 dans celle de Ségou, soit une baisse par rapport à la période précédente, au cours de laquelle 57 attaques avaient été enregistrées contre les forces de sécurité et les groupes signataires.

49. Pendant la période considérée, la MINUSMA a subi 14 attaques, qui ont fait 4 morts et 50 blessés parmi les soldats de la paix. Le nombre d'attaques a donc baissé par rapport à la période précédente, durant laquelle 39 attaques ont fait 7 morts (6 soldats de la paix et 1 prestataire militaire) et 48 blessés.

50. Les Forces de défense et de sécurité maliennes ont été la cible de 25 attaques, au cours desquelles 49 membres des Forces armées maliennes et 2 membres de la police et de la gendarmerie ont été tués, et 55 blessés, dont 53 membres des Forces armées maliennes et 2 membres des forces de sécurité.

B. Appui aux institutions de défense et de sécurité maliennes

51. En raison des restrictions liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la police des Nations Unies a continué de proposer des cours de

formation en ligne aux forces de sécurité maliennes, sur la police de proximité et la protection des lieux de crime. Elle a également organisé des stages de formation à l'intention des prévôts à Gao, en coopération avec l'opération Barkhane. Elle a dispensé une formation à 1 026 éléments de ces forces, dont 84 femmes.

52. Pour renforcer la présence et la sécurité des forces de sécurité maliennes dans les régions, la MINUSMA a édifié un poste de police à Labézanga, dans la région de Gao.

C. Atténuation de la menace des engins explosifs

53. Pour renforcer les capacités nationales en matière d'atténuation des risques liés aux engins explosifs, le Service de la lutte antimines de l'ONU a proposé une formation poussée aux Forces de défense et de sécurité maliennes sur la neutralisation des explosifs et munitions. Depuis juillet 2020, des instructeurs maliens qui avaient été formés et encadrés par la MINUSMA ont dispensé avec succès plus de 15 cours de formation de base sur la neutralisation des explosifs et munitions et l'atténuation de la menace des engins explosifs aux Forces de défense et de sécurité maliennes, qui montrent qu'elles maîtrisent de mieux en mieux ces techniques et fait la preuve de leur autonomie croissante en la matière.

VII. État de droit

54. La MINUSMA a poursuivi ses efforts à l'appui du retour et du fonctionnement effectif des entités judiciaires de l'État dans le nord et le centre du Mali. Du 19 au 22 avril, pour la première fois depuis 2012, le juge d'Ansongo, dans la région de Gao, a tenu une audience dans sa juridiction, avec le soutien technique et logistique de la MINUSMA. La Mission a également facilité l'organisation d'audiences foraines à Bourem et à Ansongo, dans la région de Gao, le 19 mars et du 14 au 16 avril, respectivement. Pour améliorer la transparence et l'intégrité des institutions publiques et renforcer la confiance du public, elle a proposé des activités de renforcement des capacités sur les inspections et les audits à l'intention des services judiciaires ; 50 membres des services judiciaires et pénitentiaires en ont bénéficié, à Bamako. Le 5 mai, le Gouvernement de transition a intégré le Réseau mondial pour l'intégrité de la justice en vue de devenir un site pilote pour la formation à la déontologie judiciaire.

55. Le 1^{er} avril, au cours de la session de 2021 de la Cour d'assises de Bamako, les procès concernant 12 affaires liées au terrorisme ont pris fin : 28 accusés ont été déclarés coupables et condamnés à la réclusion à perpétuité et 1 accusé a été acquitté. Cette session a porté à 176 le nombre de personnes soupçonnées de terrorisme à avoir été jugées depuis que le Pôle judiciaire spécialisé est devenu opérationnel en 2017, avec l'appui de la MINUSMA, lors de procès qui se sont traduits par 143 condamnations et 33 acquittements.

56. La Mission a continué d'apporter une assistance technique et matérielle en vue de renforcer la sécurité des prisons, notamment en rendant opérationnelle une équipe d'intervention rapide et en mettant en place, les 6 et 7 avril, un dispositif d'alerte en vue de recenser les menaces contre la sécurité, de faire face aux atteintes à la sécurité et de repérer les signes de radicalisation. Elle a également facilité la mise en œuvre de la politique nationale de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme au moyen d'activités de renforcement des capacités en vue de la réadaptation sociale des détenus.

VIII. Protection des civils

57. Au 26 mai, 307 attaques contre des civils avait été signalées, un chiffre légèrement inférieur à celui enregistré la période précédente, qui correspondait à la saison sèche. Lors de ces attaques 158 civils ont été tués (3 femmes, 4 enfants), 85 blessés (5 femmes, 6 enfants) et 125 enlevés (3 femmes, 1 enfant). Le système de suivi des alertes rapides mis en place par la MINUSMA a permis de prendre des mesures rapides et intégrées pour prévenir les menaces ou les attaques contre les civils et en atténuer les effets. La Mission a par exemple déployé des patrouilles de dissuasion aériennes et terrestres.

58. Dans la région de Tombouctou, la principale menace à laquelle les civils sont exposés restent les activités des groupes armés extrémistes violents, notamment les enlèvements et actes d'intimidation, l'imposition de taxes illégales et des tentatives d'imposer une interprétation particulière de la charia. Certaines collectivités territoriales locales et des dirigeants communautaires ont négocié avec les groupes terroristes, en particulier pour obtenir l'autorisation de rouvrir les écoles. Des bases opérationnelles temporaires comprenant du personnel civil ont été utilisées à titre expérimental à Bourem, dans la région de Tombouctou. L'objectif est de protéger les civils, notamment en appuyant l'action d'ensemble menée par l'Organisation en matière de règlement des conflits et de médiation ainsi que les efforts déployés par les autorités nationales pour garantir un environnement protecteur et l'améliorer. Le personnel civil a utilisé des bases opérationnelles temporaires comme point de départ et ont ainsi pu avoir accès à des régions isolées, ce qui n'aurait pas été possible en procédant autrement. Il a recueilli des informations essentielles pour le suivi assuré par la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies. Par la suite, des membres du personnel civil ont également été intégrés dans les bases opérationnelles temporaires de la Force dans la ville de Tessit, dans la région de Gao, ainsi qu'à Soumpi et à Niafunké, dans la région de Tombouctou, dans le cadre de l'opération *Mongoose* de la Force.

59. Dans la région de Gao, les civils ont également continué de vivre sous la menace constante que représentent les groupes extrémistes violents, qui tentent d'imposer leurs normes religieuses de manière de plus en plus agressive, notamment par des enlèvements et des assassinats ciblés. Le nombre de personnes déplacées a augmenté dans le sud du cercle d'Ansongo, principalement à Labézanga et à Tessit, et la charge pesant sur les communautés d'accueil pourrait donc aviver les tensions intercommunautaires. Le déploiement en cours d'éléments de l'unité de police constituée, de Gao à Ansongo, reste déterminant pour créer un environnement protecteur. Les mines d'or de la zone de Gourma continuent d'alimenter les activités criminelles telles que l'imposition de taxes illégales par les groupes extrémistes violents et armés.

60. La situation en matière de sécurité est demeurée relativement calme dans la ville de Ménaka, mais, dans les autres cercles, elle est précaire, ce qui accroît la vulnérabilité des civils. À plusieurs reprises, des affrontements ont été observés dans le cercle d'Anderamboukane entre la Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin et l'État islamique du Grand Sahara mais également entre des groupes extrémistes violents et des éléments du Mouvement pour le salut de l'Azawad des Daoussak. Ces affrontements ont entraîné de nombreux déplacements de personnes de ces zones en direction de la ville de Ménaka.

61. Dans la région de Kidal, après l'attaque du 2 avril contre le camp de la MINUSMA à Aguelhoc, les civils semblent redouter de nouvelles attaques contre les forces internationales et ont peur de devenir des victimes collatérales ou d'être

considérés comme des ennemis, ce qui a entraîné des déplacements temporaires de personnes dans cette région déjà peu peuplée.

IX. Situation des droits humains

62. La période considérée a été marquée par une forte détérioration de la situation des droits humains qui s'explique principalement par une augmentation de la violence contre les civils, en particulier dans certaines zones du sud du pays. Les attaques perpétrées par les groupes extrémistes violents continuent d'être la cause de nombreuses atteintes, dont des meurtres, de graves dommages corporels et des déplacements forcés de civils. En outre, de nouvelles violations ont été commises dans le contexte d'opérations de sécurité ou de lutte contre le terrorisme et une forte augmentation du nombre d'enlèvements, imputables en grande partie à des groupes armés et milices communautaires dans le centre du Mali, a gravement entravé l'exercice des libertés et des droits fondamentaux dans les zones touchées. Dans certaines parties du Mali, la situation des femmes et des filles demeure épouvantable, notamment car celles-ci ont continué d'être les principales victimes de la violence sexuelle liée aux conflits et des différentes formes d'atteintes aux droits humains commises par les groupes armés.

63. À cet égard, la MINUSMA a recensé 422 violations des droits humains (181) et atteintes à ces droits (241), soit 13 de plus que pendant la période précédente. Il s'agissait notamment d'exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires (39 victimes), d'autres meurtres (41), de blessures (72), d'actes de torture ou autres traitements inhumains (51), de disparitions forcées (6), d'enlèvements (118), d'arrestations ou de détentions illégales, y compris de détentions prolongées et de violations des garanties d'une procédure régulière (95), ainsi que de nombreux cas de déplacement massif et forcé de civils, de menaces de mort et d'actes d'intimidation, de pillage et de destruction de biens.

64. La plupart des violations et atteintes ont été recensées dans le centre du Mali, dans les régions suivantes : Bandiagara (51), Douentza (82), Mopti (21) et Ségou (34). D'autres ont également été constatées dans les régions du nord du pays [Gao (38), Kidal (34), Ménaka (42) et Tombouctou (17)], ainsi que dans des régions du sud du pays [Kayes (16) et Sikasso (17)] et dans le district de Bamako (70). Ces violations et atteintes ont été imputées aux forces nationales (92), aux autorités judiciaires (68), aux forces armées nigériennes (21), aux groupes armés signataires de l'Accord et y adhérant (34), aux groupes armés et milices communautaires (97) et aux groupes extrémistes violents (110).

65. Dans le centre du Mali, la milice Dan Na Ambassagou a participé à des dizaines d'enlèvements de civils dans des villages dogons dont les habitants refusaient de contribuer aux « efforts de guerre » de la milice ou n'avaient pas versé le montant exigé en remplacement du recrutement forcé des villageois. Par ailleurs, la milice, de même que d'autres groupes communautaires, dont Guina Dogon, Baguine-Sô et Groupe Fato, sont responsables de la diffusion en ligne de plusieurs messages incendiaires d'incitation à la violence et la haine contre les membres de la population peule.

66. Le 18 mars, des membres des Forces armées maliennes ont exécuté sommairement 2 hommes, en ont blessé 4 autres, ont infligé des mauvais traitements à au moins 30 personnes, et pillé et détruit des biens civils à Boni, dans la région de Douentza, à la suite de la détonation d'un engin explosif improvisé qui a fait trois blessés parmi les éléments des Forces de défense et de sécurité maliennes qui se trouvaient à proximité du village

67. Le 30 mars, la MINUSMA a publié un rapport sur les résultats de l'enquête relative aux droits humains menée à la suite de la frappe aérienne effectuée par les forces armées françaises dans le cadre de l'opération Barkhane. Au moins 22 personnes ont été tuées dont des membres présumés de la Katiba Serba, un groupe extrémiste. Huit civils au moins ont été blessés. Dans un communiqué daté du 30 mars, le Ministère français des armées a indiqué que le 3 janvier, les forces armées françaises ont effectué une frappe aérienne « ciblant un groupe armé terroriste », émis de nombreuses réserves quant à la méthodologie retenue dans le rapport et a estimé que le rapport se fondait sur des « témoignages locaux non vérifiables » et des « hypothèses non étayées ».

68. Le 27 avril, des membres des forces armées nigériennes auraient exécuté sommairement au moins 19 civils (des hommes), en auraient blessé un autre et fait disparaître de force un autre homme lors d'une opération militaire transfrontalière dans le village de Bana, dans la région de Ménaka. Les autorités nigériennes ont ouvert une enquête.

69. L'ONU a observé une baisse du nombre de violations graves 172 commises contre 126 enfants. Elle en avait recensé 236, commises contre 183 enfants, au cours de la période précédente. La plupart des violations confirmées ont été imputées à des éléments armés non identifiés (77) et les autres au Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (19), au Mouvement national de libération de l'Azawad (35), au MAA-CMA (7), à Dan Na Ambassagou (5), à Ganda Koy (5), à la Coalition du peuple de l'Azawad (5), à Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin (4), à la Katiba du Macina (2) et à l'État islamique du Grand Sahara (1). Il a été établi que des violations ont été commises dans les régions suivantes : Mopti (48), Kidal (45), Tombouctou (35), Gao (27), Ségou (8), Ménaka (7) et Sikasso (2). Au total, 35 enfants (27 garçons et 8 filles) ont été tués (19) ou mutilés (16). Par ailleurs, 71 enfants (60 garçons et 11 filles) âgés de 10 à 17 ans ont été recrutés par des groupes armés ; 44 d'entre eux ont été séparés de ces groupes et remis à des acteurs civils de la protection de l'enfance. Le 18 mars, l'ONU a organisé un atelier de haut niveau avec la CMA sur l'exécution de leur plan d'action visant à lutter contre les violations graves commises contre des enfants. À cette occasion, les activités prioritaires pour les six mois suivants ont été définies, notamment l'organisation de visites qui seraient menées par des représentants de l'Organisation dans des camps de la CMA à des fins d'enquête, en vue de faciliter l'établissement de l'identité des enfants concernés, leur départ des groupes armés et leur prise en charge.

70. Neuf violations auraient été commises lors d'opérations militaires conjointes des forces internationales et des Forces armées maliennes contre des groupes armés et trois autres lors d'affrontements entre des groupes armés et des dozos.

71. Au titre des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, la MINUSMA a recueilli des données sur deux cas de violence sexuelle liée aux conflits, à savoir le viol collectif d'une femme peule par des dozos à Niono, dans la région de Ségou, à la mi-mars, et le viol collectif d'une autre femme par des hommes armés non identifiés dans la ville de Ménaka, dans la région du même nom, le 27 mars. De manière générale, les cas de violence sexuelle liée aux conflits continuent de ne pas être signalés. Cela s'explique par l'absence de services médicaux et psychosociaux dans différentes zones touchées par le conflit, des raisons socioculturelles et la stigmatisation, la crainte de représailles de la part des auteurs et le fait que les auteurs ne sont pas amenés à répondre de leurs crimes.

72. La MINUSMA a continué de soutenir la Commission vérité, justice et réconciliation, qui, le 3 avril, a tenu sa troisième audience publique, axée sur des cas de disparition forcée enregistrés depuis 1960. Lors de l'audience, 14 victimes (12 hommes et 2 femmes) ont témoigné. Avec l'appui de la MINUSMA et de l'Entité

des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la Commission a également organisé, les 16 et 17 mars à Bamako, une conférence sur la question de la réparation en vue de faciliter l'adoption d'un projet de politique nationale de réparation. Au 11 mai, la Commission avait enregistré 20 451 dépositions, dont la moitié ont été faites par des femmes.

X. Situation humanitaire

73. La situation humanitaire demeure catastrophique et 5,9 millions de personnes ont besoin d'aide. La crise persistante en matière de sécurité a abouti à une augmentation du nombre de personnes déplacées, passé de 332 000 à 346 864 au cours de la période considérée ; 56 % de ces personnes sont des femmes ou des filles et 61 % sont des enfants. La propagation du conflit dans des parties du sud du Mali et les attaques contre les civils ont mis à rude épreuve les populations locales, entraîné des mouvements de population plus importants et accru les besoins en ce qui concerne l'aide humanitaire. Au 14 avril, seuls 14,3 % du montant de 563 millions de dollars demandés dans le cadre du plan de réponse humanitaire avaient été reçus.

74. Compte tenu de la situation en matière de sécurité, de la COVID-19 et des effets néfastes des changements climatiques, l'insécurité alimentaire et la malnutrition restent une préoccupation. En 2021, 1 307 073 personnes devraient être exposées à l'insécurité alimentaire, un chiffre en hausse de 36 % par rapport à celui enregistré en novembre 2020. Environ 30 % de la population est confrontée à une grave insécurité à Bankass et à Bandiagara, dans la région de Mopti.

75. Pour garantir un environnement favorable à l'accès et l'aide humanitaires, le Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire et ses partenaires ont lancé un programme visant à renforcer les capacités, à resserrer la coopération civilo-militaire et à consolider les principes humanitaires dans plusieurs régions du centre et du nord du Mali.

76. Les difficultés liées à la pandémie de COVID-19 persistent. Au 14 mai, 14 190 cas avaient été officiellement signalés et 511 décès officiellement enregistrés. Selon le Gouvernement de transition malien, au 14 mai, 71 216 personnes (40 167 hommes et 31 049 femmes) avaient reçu la première dose de vaccin, tandis que 13 064 personnes (7 766 hommes et 5 298 femmes) avaient été complètement vaccinées.

XI. Développement économique

77. La pandémie de COVID-19 a ajouté à une forte récession économique. Le taux de croissance effectif est actuellement estimé à -2 % pour 2020 et aurait baissé de 6,1 % dans le secteur agricole, en raison de la pandémie. Le Gouvernement de transition a revu à la baisse les recettes budgétaires de l'État, maintenant établies à 3,8 milliards de dollars des États-Unis et a alloué 936,4 millions de dollars aux fins de la riposte à la pandémie. En 2020, la part du budget allouée à la défense et à la sécurité est restée inchangée (12 % et 6 %, respectivement), ce qui a entraîné une diminution des dépenses dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et de l'approvisionnement en eau.

78. Au titre du fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali, huit projets ont été approuvés pour un montant total de 3 millions de dollars. Ces projets sont axés sur divers domaines : amélioration de l'accès à l'eau potable, travaux de construction ou de remise en état de périmètres irrigués, assainissement et prévention des inondations, remise en état de l'aéroport de Gao, amélioration de la communication autour des activités de la MINUSMA, meilleure préparation des

femmes en vue de l'élection présidentielle à venir et prestation d'un appui à la quatrième phase des activités de l'Observateur indépendant chargé de suivre la mise en œuvre de l'Accord.

79. La MINUSMA a financé 66 projets à effet rapide, pour un montant total de 2 494 699 dollars. La redéfinition des priorités de ces projets est en cours, compte tenu des besoins qui évoluent rapidement et des conditions de sécurité dans le centre du Mali.

XII. Communications externes

80. La MINUSMA a élargi la portée de ses campagnes de sensibilisation et de communication externe sur le terrain en produisant dans des langues locales un ensemble de messages essentiels et d'enregistrements audio qui ont été diffusés sur de multiples plateformes de médias sociaux et dans le cadre de réunions d'information ordinaires, ainsi que par des stations de radio locales.

81. La MINUSMA a également multiplié les contacts directs avec un plus grand nombre de journalistes dans les régions. Dans le cadre de campagne organisée autour de la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies de 2021, centrée sur le thème « La voie vers une paix durable : mobiliser le pouvoir de la jeunesse en faveur de la paix et de la sécurité », elle a mené des activités de communication et établi de nouveaux partenariats avec des acteurs non traditionnels, dont des réseaux de jeunes et d'enfants militant pour la paix.

XIII. Capacités de la Mission

Composante militaire

82. Au 15 mai, 97,6 % de l'effectif autorisé de 13 289 membres, dont 520 officiers d'état-major et 12 769 membres des contingents, étaient déployés, soit 12 968 personnes. Les femmes représentaient 3,8 % du personnel militaire.

Composante Police

83. Au 15 mai, 91,3 % de l'effectif autorisé de 1 920 membres du personnel de police des Nations Unies étaient déployés, soit 1 753 personnes, dont 299 policiers hors unités constituées et 1 454 membres d'unités de police constituées. Les femmes représentaient 26,4 % du personnel hors unités constituées et 13,9 % des membres d'unités constituées.

Personnel civil

84. Au 15 mai, 92 % de l'ensemble du personnel civil de la MINUSMA avaient été déployés, dont 92 % du personnel recruté sur le plan international, 91 % des Volontaires des Nations Unies et 92 % du personnel recruté sur le plan national. Les femmes occupaient 29 % des postes soumis à recrutement international, 39 % des postes de Volontaires des Nations Unies et 18 % des postes soumis à recrutement national.

Mise en œuvre du plan d'adaptation de la Mission

85. Dans le cadre du plan d'adaptation, la force de la MINUSMA a accéléré la mise en place de l'équipe spéciale mobile. Compte tenu des enseignements tirés lors de l'opération Mongoose, la répartition des attributions du quartier général de la force et des unités de l'équipe spéciale mobile en matière de commandement et de contrôle a

été revue. Il a été décidé que le commandant de l'équipe exercerait ces fonctions dans la zone de responsabilité définie pour chaque opération, sur le modèle des pouvoirs dévolus aux commandants de secteur. En conséquence, le poste de commandement avancé à Gao a été réorganisé de façon à servir de poste de commandement de l'équipe mobile, l'objectif étant de renforcer l'unité d'action et de commandement dans toutes les zones d'opérations.

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

86. Les efforts se sont poursuivis pour améliorer les mesures de sécurité passive et active. À Ménaka, la mise en place du centre opérationnel stratégique, avec des mesures de sécurité renforcées, a été achevée début mai. Les systèmes de détection d'attaques à la roquette et au mortier ont été mis en place début avril à Ber et à Goundam et sont maintenant opérationnels. À cet égard, la fréquence croissante à laquelle des drones non identifiés survolent les camps de la MINUSMA demeure très préoccupante. Les mesures de sécurité passive ont également été modifiées et actualisées. La MINUSMA réévalue ses besoins en matière de lutte contre les engins explosifs improvisés de façon à prendre en considération ses nouveaux besoins en personnel et en matériel spécialisé.

87. Les procédures visant à endiguer la propagation de la COVID-19 ont été maintenue, notamment les mesures de quarantaine lors de la relève des contingents et des unités de police, le contrôle de la température corporelle à l'entrée des camps, la distanciation physique et le port du masque.

Déontologie et discipline

88. Aucune allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles n'a été enregistrée au cours de la période considérée. La MINUSMA a continué d'appliquer sa stratégie de prévention des comportements répréhensibles, en particulier en ce qui concerne l'exploitation et les atteintes sexuelles. Dans ce cadre, elle a proposé des cours d'initiation et de remise à niveau en ligne à toutes les catégories de personnel et a évalué les risques et appliqué des mesures d'atténuation. Elle a également continué de mener des activités de communication et de sensibilisation auprès de la population et d'offrir une assistance aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Questions environnementales

89. Aucun effet néfaste significatif n'a été signalé en ce qui concerne les déchets solides et les eaux usées. Des stations d'épuration ont été installées dans les zones d'opérations de la MINUSMA (Aguelhok, Ber et Goundam non compris) et sont pleinement opérationnelles, ce qui permet de recycler les eaux résiduaires traitées. Les travaux de modernisation de l'installation de traitement des eaux usées de la collectivité territoriale ont été achevés à 50 %. La gestion des résidus solides et des déchets médicaux non dangereux était en cours.

XIV. Observations

90. Je suis profondément préoccupé par les événements qui se sont produits tout récemment à Bamako et en particulier par la démission forcée du Président et du Premier Ministre du Gouvernement civil de transition. Cette spirale de changements de gouvernement anticonstitutionnels doit cesser. Je demande aux responsables militaires de Bamako de privilégier les intérêts et les besoins des Maliennes et des Maliens et de restaurer un gouvernement de transition dirigé par des civils et de reprendre la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition. Seul un gouvernement réellement inclusif, dirigé par des civils et auquel les femmes

participent pleinement pourra paver la voie d'élections crédibles, favoriser la cohésion sociale et restaurer la confiance de la population envers les institutions publiques. Mon représentant spécial continuera de collaborer étroitement avec la CEDEAO, l'Union africaine et tous les autres acteurs internationaux qui œuvrent à l'appui de la transition politique.

91. Dans le même temps, en dehors de Bamako, l'insécurité et l'extrémisme violent se propagent à un rythme alarmant, ce qui réduit davantage la présence limitée de l'État, et de plus en plus d'écoles ferment. Aujourd'hui plus que jamais, le Mali a besoin que ses dirigeants fassent bloc dans l'intérêt de leur pays et pour l'avenir de leurs enfants. La transition politique offre une occasion importante de jeter les bases d'un Mali pacifique, stable et prospère. L'appui indéfectible et la bonne volonté des partenaires régionaux et internationaux resteront essentiels et doivent être maintenus dans le cadre de mesures concrètes et inclusives prises à la suite d'un compromis politique. Les intérêts personnels, la politique partisane et la stratégie de la tension doivent faire place à une action résolue en faveur des réformes politiques et institutionnelles. Les réformes ne sauraient être bloquées par décision individuelle ; un nouvel ordre politique, dans lequel la priorité serait donnée aux besoins des citoyens et des citoyennes, doit être le point d'ancrage de la refondation de l'État.

92. J'estime encourageante la réunion du Comité de suivi de l'Accord à Kayes, lors de laquelle les parties signataires ont réaffirmé les engagements pris. Je reste toutefois préoccupé par les retards prolongés dans la mise en œuvre des principales dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et des décisions du Comité. Des mesures concrètes doivent être prises d'urgence pour sortir de l'impasse et procéder au déploiement et à la mise en place opérationnelle des unités de l'armée reconstituée. Par ailleurs, en ce qui concerne l'examen des questions en suspens concernant le redéploiement des autorités publiques et le développement socioéconomique dans le nord du pays, des progrès doivent être accomplis sans délai et dans un esprit de consensus. Je demande à tous les signataires de redoubler d'efforts afin qu'ils règlent ensemble ces questions. J'invite instamment le Gouvernement de transition et les groupes armés signataires à multiplier les mesures de confiance et à s'approprier davantage le processus de paix, notamment en faisant encore plus pour y associer davantage les femmes. L'appui de l'équipe de médiation internationale ne peut être efficace et donner des résultats durables que si les parties signataires prennent pleinement en main ce processus et agissent avec diligence pour prévenir de nouveaux retards dans la mise en œuvre de l'Accord. Je condamne avec la plus grande fermeté l'assassinat du Président de la CMA et Secrétaire général du Mouvement arabe de l'Azawad-CMA, Sidi Brahim Ould Sidatt. Les auteurs doivent être trouvés et rapidement traduits en justice au moyen d'une enquête transparente.

93. Les violences n'ont pas perdu de leur intensité dans le centre du Mali au cours de l'année écoulée : de très nombreux civils ont été tués et les écoles ont pour la plupart été fermées. Les violences intercommunautaires meurtrières persistent et les groupes extrémistes violents continuent d'exercer un contrôle de plus en plus large sur les communautés et à assurer des services dans les domaines de la sécurité, de la justice et de l'éducation en lieu et place de l'État. La MINUSMA a redoublé d'efforts pour protéger les civils. Néanmoins, en l'absence d'une stratégie solide et cohérente du Gouvernement de transition et d'une présence plus forte de l'État, la Mission ne sera pas en mesure de véritablement modifier la donne dans le centre du Mali. J'invite instamment les autorités nationales à redoubler d'efforts pour renforcer les services publics essentiels dans les zones touchées, notamment en matière de sécurité, de justice et d'éducation. C'est là une manière cruciale d'investir pour restaurer la confiance de la population envers les autorités publiques. Je constate avec satisfaction que, par le dialogue, des accords de paix locaux ont pu être conclus et l'accès humanitaire garanti, au profit de certaines populations locales. Afin que ces accords

de paix soient respectés, le Gouvernement de transition doit intensifier l'action qu'il mène pour s'attaquer aux causes profondes des conflits intercommunautaires. À cet effet, il doit notamment lutter contre l'impunité pour les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, régler les différends fonciers et rétablir les services administratifs et sociaux et les services de sécurité de l'État. Pour faciliter un retour à la stabilité dans les régions du centre du Mali, une stratégie globale mise en place par le Gouvernement et comprenant des mesures visant à améliorer la situation politique, les conditions de sécurité, la situation sur le plan des droits humains et la situation humanitaire s'impose d'urgence. Cette stratégie devrait être axée sur les résultats et centrée sur l'humain et se traduire par des changements concrets et réels pour les populations locales.

94. Les violations des droits humains et les atteintes à ces droits qui continuent d'être commises dans le centre et le nord du Mali sont inacceptables. Je demande au Gouvernement de transition d'enquêter rapidement sur les cas signalés et de faire répondre les auteurs de leurs actes. Je suis conscient qu'il est difficile de mener des enquêtes sur de telles violations et atteintes, mais seule une action rapide permettra de renforcer l'état de droit, de rétablir la confiance de la population dans l'autorité de l'État et de mettre fin à la spirale de la violence et des conflits. Les droits humains et la lutte contre l'impunité doivent rester une priorité au cours de la transition politique.

95. La situation humanitaire demeure désastreuse dans plusieurs régions du Mali. L'appui soutenu des donateurs et des partenaires est donc indispensable, compte tenu en particulier des effets socioéconomiques de la pandémie de COVID-19. Les ressources allouées au plan de réponse humanitaire pour le Mali restent très insuffisantes. Je demande de nouveaux aux partenaires multilatéraux et bilatéraux de continuer d'apporter un soutien matériel et financier vital pour alléger les souffrances des populations vulnérables.

96. Je demeure préoccupé par les attaques que continuent de perpétrer des éléments extrémistes violents contre des soldats de la paix et contre les forces nationales et internationales. Je condamne fermement les attaques contre le personnel et les installations de la MINUSMA, dont celle perpétrée le 2 avril contre le camp de la Mission à Aguelhok. Je salue le courage et la bravoure des soldats de la paix qui ont repoussé l'attaque avec force. J'exprime mes sincères condoléances aux proches de tous les soldats de la paix qui ont fait le sacrifice ultime et donné leur vie en luttant pour la paix au Mali durant l'année écoulée. J'estime encourageant le fait qu'une condamnation ait été prononcée dans l'affaire relative au meurtre d'un soldat de la paix de la MINUSMA en 2015. Cette condamnation, qui marque une étape décisive, est la première de ce type depuis la création de la Mission. Elle ouvre la voie à la traduction en justice des auteurs de tels actes odieux. Les familles des soldats de la paix qui ont perdu la vie en soutenant le peuple malien dans sa quête de paix et de réconciliation pourraient ainsi trouver une consolation. La MINUSMA opère dans des conditions de sécurité difficiles et dangereuses et continuera de prendre des mesures concrètes pour renforcer sa résilience et garantir la sûreté et la sécurité de ses soldats de la paix.

97. Dans le cadre de consultations régulières, la MINUSMA a sollicité les vues des parties prenantes maliennes sur son mandat. Il en est ressorti que les autorités et la population continuent d'attacher une grande importance au déploiement et aux activités de la Mission. L'intérêt porte surtout sur l'action que la Mission mène pour protéger les civils. Certaines personnes étaient d'avis qu'un mandat encore plus robuste pourrait contribuer à faire face aux menaces et attaques croissantes dirigées par des éléments extrémistes contre les populations civiles. L'appui que la Mission fournit aux Forces armées maliennes, notamment en ce qui concerne l'évacuation sanitaire primaire et l'assistance logistique, continue d'être très apprécié par le

Gouvernement malien. Par ailleurs, les dirigeants locaux et les populations locales attachent beaucoup d'importance aux projets à effet rapide. Toutes les parties prenantes maliennes conviennent que l'Accord doit être mis en œuvre rapidement et dans son intégralité et les parties signataires ont réaffirmé qu'elles étaient déterminées à ne pas décevoir les attentes. La population aspire toujours à bénéficier des dividendes de la paix. Pour que l'Accord soit mis en œuvre, une véritable mobilisation en faveur de la réconciliation nationale s'impose. Il faut également que l'État étende son autorité et que les conditions de sécurité s'améliorent sur l'ensemble du territoire. Les questions relatives à l'application du principe de responsabilité et à la lutte contre l'impunité pour les crimes graves et les violations des droits humains restent déterminantes pour la pérennisation de la paix et la gouvernance dans le pays. Enfin, la MINUSMA et les organisations internationales et régionales continuent d'être considérées comme des acteurs indispensables pour ce qui est d'aider les parties prenantes maliennes à désamorcer les tensions et à surmonter les obstacles liés à la transition politique en cours.

98. La poursuite du déploiement de la MINUSMA reste essentielle pour la paix, les processus politiques et électoraux ainsi que pour la stabilité au Mali. L'application de toutes les dispositions de l'Accord, l'association des femmes aux processus politique et au processus de paix, la protection des civils et le dialogue dans le centre du pays, l'appui à la transition politique en cours, le respect des droits humains, la bonne coordination des activités des missions nationales, régionales et internationales restent indispensables pour le rétablissement de la paix et de la sécurité au Mali. Compte tenu de l'environnement complexe, difficile et dangereux dans lequel la Mission opère, il faut adopter des stratégies novatrices, adaptées, souples et axées sur l'être humain. Je recommande donc que le mandat de la MINUSMA soit prorogé d'un an, jusqu'au 30 juin 2022, en maintenant les effectifs militaires et effectifs de police autorisés à leur niveau actuel. Je ne doute pas du soutien politique résolu du Conseil de sécurité et de la volonté des États Membres de veiller à ce que la Mission soit bien configurée et dotée de ressources suffisantes.

99. J'exprime mes sincères remerciements au personnel de la MINUSMA et de l'équipe de pays des Nations Unies ainsi qu'aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour les efforts et sacrifices consentis à la recherche de la paix, dans des conditions de sécurité extrêmement difficiles. Je suis reconnaissant aux organisations régionales, aux donateurs, aux partenaires et aux organisations non gouvernementales de leur contribution aux efforts de paix au Mali.

100. Pour terminer, je souhaite plein succès dans l'accomplissement de sa mission à mon nouveau Représentant spécial pour le Mali et Chef de la MINUSMA, El-Ghassim Wane, qui travaillera en collaboration étroite avec le Gouvernement de transition, les parties prenantes nationales, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires régionaux et internationaux en vue de s'attaquer aux multiples problèmes auxquels le Mali est confronté dans les domaines politique et humanitaire et sur le plan de la sécurité.

Annexe I

**Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies
pour la stabilisation au Mali : effectifs militaires et de police
au 15 mai 2021**

Pays	Composante militaire			Composante de police								
	Experts, officiers d'état-major et membres du contingent			Policiers hors unités constituées			Unités de police constituées			Total (composante Police)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Allemagne	397	30	427	3	2	5	–	–	–	3	2	5
Arménie	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Australie	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autriche	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bangladesh	1 292	28	1 320	1	–	1	217	63	280	218	63	281
Belgique	50	3	53	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bénin	236	25	261	19	–	19	132	8	140	151	8	159
Bhoutan	5	–	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bosnie-Herzégovine	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Burkina Faso	1064	27	1091	14	14	28	129	11	140	143	25	168
Burundi	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cambodge	268	23	291	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cameroun	1	1	2	13	1	14	–	–	–	13	1	14
Canada	4	1	5	9	2	11	–	–	–	9	2	11
Chine	413	13	426	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Côte d'Ivoire	775	31	806	11	10	21	–	–	–	11	10	21
Danemark	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Égypte	1 079	3	1 082	2	–	2	146	14	160	148	14	162
El Salvador	164	11	175	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Espagne	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Estonie	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
États-Unis d'Amérique	9	–	9	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Éthiopie	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Finlande	3	1	4	5	1	6	–	–	–	5	1	6
France	22	2	24	12	3	15	–	–	–	12	3	15
Gambie	4	1	5	4	2	6	–	–	–	4	2	6
Ghana	136	19	155	2	–	2	–	–	–	2	–	2
Guatemala	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Guinée	625	42	667	7	2	9	–	–	–	7	2	9
Indonésie	10	–	10	1	1	2	–	–	–	1	1	2
Iran (République islamique d')	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Irlande	12	–	12	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Italie	2	–	2	4	–	4	–	–	–	4	–	4
Jordanie	326	–	326	12	–	12	–	–	–	12	–	12

Pays	Composante militaire			Composante de police								
	Experts, officiers d'état-major et membres du contingent			Policiers hors unités constituées			Unités de police constituées			Total (composante Police)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Kenya	7	3	10	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Lettonie	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Libéria	147	16	163	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Lituanie	41	3	44	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Luxembourg	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Mauritanie	7	–	7	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Mexique	4	–	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Népal	151	5	156	–	1	1	–	–	–	–	1	1
Niger	870	5	875	30	10	40	–	–	–	30	10	40
Nigéria	64	13	77	2	4	6	104	36	140	106	40	146
Norvège	77	8	85	4	1	5	–	–	–	4	1	5
Pakistan	153	–	153	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Pays-Bas	6	–	6	4	1	5	–	–	–	4	1	5
Portugal	2	–	2	2	–	2	–	–	–	2	–	2
Roumanie	4	1	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	238	18	256	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sénégal	971	35	1 006	12	9	21	281	34	315	293	43	336
Sierra Leone	15	3	18	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sri Lanka	243	–	243	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Suède	169	16	185	3	1	4	–	–	–	3	1	4
Suisse	5	1	6	5	2	7	–	–	–	5	2	7
Tchad	1 408	43	1 451	3	2	5	–	–	–	3	2	5
Tchéquie	3	1	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Togo	881	52	933	21	4	25	244	36	280	265	40	305
Tunisie	82	4	86	7	2	9	–	–	–	7	2	9
Turquie	–	–	–	3	1	4	–	–	–	3	1	4
Ukraine	11	1	12	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Zambie	2	1	3	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	12 478	490	12 968	215	76	291	1 253	202	1 455	1 468	278	1 746

Annexe II

Carte

